

# - COMPTE-RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## **SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021**

---

Monsieur le Maire nomme un secrétaire de séance : Madame Fabienne LOZANO

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, ~~Patrick GUYOT~~, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, Virginie STEPHAN, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS :

Patrick GUYOT à Patrick QUINQUENEL

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h41 et passe à l'ordre du jour.

---

### **DELIBERATION D2021/39 – Raccordement d'une unité de production de Biométhane**

---

Un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de Matougues a été déposé par la Société SAS Gazma, et vu l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune de Matougues et que le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Saint-Gibrien, il est envisagé de raccorder l'unité d'injection de biométhane sur le réseau de la concession de distribution publique de gaz naturel de la commune de Saint-Gibrien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement d'une unité de production de biométhane avec GRDF

**Vote : Pour : 14      Contre : /      Abstention : /**

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

### **DELIBERATION D2021/40 – Evaluation des charges transférées CLECT et attributions de compensation 2021**

---

Montant définitif des attributions de compensation définitives 2021 : 1706 € en faveur de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération dans l'attente de modalité d'intervention de la CAC sur le transfert de compétence des eaux pluviales.

**Vote : Pour : 14      Contre : /      Abstention : /**

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

**DELIBERATION D2021/41 – Modification des statuts de la Communauté d’Agglomération de  
Châlons en Champagne**

---

Depuis la validation des statuts de la CAC modifié, la Communauté d’Agglomération s’est vue développée et restituée d’autres compétences.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CAC exerce de plein droit en lieu et place des communes membres 10 compétences obligatoires et désormais il existe des compétences supplémentaires.

Les compétences supplémentaires sont les suivantes :

- La création ou l’aménagement et l’entretien de voirie d’intérêt communautaire,
- La création ou l’aménagement et la gestion de parc de stationnement
- En matière de protection et de mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie
- La construction, l’aménagement, l’entretien et la gestion d’équipement culturels et sportifs

Le Conseil Municipal approuve les statuts de la Communauté d’Agglomération de Châlons en Champagne tels que proposé.

**Vote : Pour : 14      Contre : /      Abstention : /**

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

**DELIBERATION D2021/42 – Versement d’une subvention pour l’association Les Virades de l’Espoir**

---

Vu l’article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

Vu l’article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales relatives à l’attribution d’une subvention

La région Grand Est va verser une subvention à la commune de 800 €, cette subvention sera reversée à l’association Les Virades de l’Espoir,

**Vote : Pour : 14      Contre : /      Abstention : /**

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

---

**INFORMATIONS DIVERSES**

---

- La commune a délibéré le 3 septembre pour l’adhésion au nouveau contrat d’assurance statutaire par le biais du Centre de Gestion de la Marne. Les options retenues par la commission finance sont les suivantes : d’assurer avec les charges patronales mais sans la (NBI, SFT, RISFSEEP...)

- Serge LEROY représentant de la commission du syndicat de démoustication fait un point sur la réunion de démoustication qui s'est déroulée le vendredi 1<sup>er</sup> octobre Au sujet du départ de Fagnières et sur la rédaction des statuts du syndicat
- Vente du Talus derrière « rue des Grands Clos », Patrick QUINQUENEL va relancer les futurs acquéreurs
- Travaux de la salle Communale, Patrick QUINQUENEL va voir avec les entreprises pour la reprise des travaux
- Patrice DEBART a demandé des devis pour les massifs de la RD3 et du Belvédère, les devis sont à l'étude car il y a une différence entre les tarifs proposés cela varie de 3000 € à 15 000 €
- Vitesse sur la RD3, la vitesse moyenne est de 70 % d'automobiliste roulant à – 50 km/heure dans le sens Fagnières-Saint-Gibrien, par contre l'effort doit maintenant se porter sur la portion sur Saint-Gibrien et rond-point de l'autoroute.
- La commande des colis a été réalisée en collaboration avec la ville de Fagnières. Ils seront distribués le 11 décembre dans la salle communale du village, néanmoins une distribution à domicile est toujours prévue pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.
- Guy HAQUELLE annonce les travaux envisagés, une priorité sur le changement des luminaires sur la RD3 pour 2022. Puis, il présente la synthèse des devis de citelum portant sur les luminaires de différentes rues de Saint-Gibrien. Au vu des coûts, il y a lieu de réfléchir sur les prestations proposées et de rechercher les subventions possibles pour ces travaux d'économie Energie. Ensuite, il cite les travaux retenus par la commission Urbanisme-Travaux pour les années à venir. Le compte rendu de cette commission avait été envoyé à tous les conseillers. Une maintenance et un entretien pour des ampoules n'est pas possible pour cette année, des demandes de devis ont été faites pour le changement des candélabres.
- Monsieur le Maire annonce que l'étude des devis en lien avec les entrepreneurs est toujours en cours pour le projet du city stade et le chemin rue du Stade
- Les peupliers : le lot de peupliers jouxtant le terrain de foot est valorisé à hauteur de 4500 € par la Coopérative Forestière Marnaise, le broyage et nettoyage 800 €, la Coopérative Forestière Marnaise se charge de trouver des exploitants.
- La commission finance a émis un avis défavorable pour l'attribution d'une aide massive, suite à la hausse des tarifs 2021 des frais scolaires, périscolaire, transport et restauration pour les enfants scolarisés en primaire et maternelle à Fagnières, cette commission va réfléchir à la mise en place d'aides qui pourraient être attribuées pour les personnes en difficultés
- Cérémonie du 11 novembre : 11h00
- Fête du village : 8 mai 2022
- Commission fête et sport : 10 novembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h15.